



## CDIC :

# Un pacte contre les travailleurs

*Jeudi dernier, les représentants de l'Etat et du patronat se sont retrouvés à Versailles pour sceller un «pacte pour l'emploi dans le secteur de la Construction Navale en Loire-Atlantique».*

Deux membres du gouvernement, dont la ministre du Travail El Khomri, le Directeur Général de ce qui est encore STX France (L.Castaing), le Medef, le préfet, les présidents du Conseil Régional, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Carène (qui est aussi le maire de Saint-Nazaire), le directeur de Pôle-Emploi, la CFDT, la CGC, la CFTC, les patrons des principales entreprises sous-traitantes de la Navale à Saint-Nazaire... tout ce beau monde s'est réuni pour crier en chœur :

- **« Il y a des millions d'heures de travail à effectuer dans les 10 prochaines années aux Chantiers Navals de Saint-Nazaire,**
- **le taux de chômage est particulièrement élevé dans la région,**
- **le chiffre d'affaire de l'ensemble des commandes en cours se compte en milliards d'Euros,**
- **il y aura besoin de centaines et même de milliers de travailleurs supplémentaires pour honorer un carnet de commandes plein à craquer pendant au moins 10 ans,**
- **mais par ce pacte, nous déclarons que nous ne voulons pas (ou très peu) d'embauche en CDI ! ».**

Pour la CGT, il n'y a aucun doute : ce que veulent les signataires de ce pacte, c'est assurer le maximum de profits aux patrons et aux banquiers en généralisant les bas salaires et en aggravant la précarité des salariés.

Alors, même les contrats d'intérim ou les CDD ne leur conviennent plus :

- selon la loi, ils ne peuvent pas les renouveler sans interruption pendant 10 ans,
- en même temps, selon les circonstances et leurs souhaits, ils ne peuvent pas facilement et légalement casser ces contrats avant leur terme,
- ils doivent payer des indemnités de fin de contrat ou primes de précarité de 6 à 10 %...

Pour eux, la solution rêvée c'est pouvoir utiliser en toute légalité un type de contrat ultra-précaire déjà utilisé dans le Bâtiment et Travaux Publics : **le CDIC, le contrat de chantier.**

Ce « Contrat à Durée Indéterminée de Chantier », attribue à chaque salarié des travaux plus ou moins définis. Mais, au moindre problème, les patrons pourraient considérer comme bon leur semble que le chantier de tel ouvrier ou technicien (ou d'une équipe entière) est terminé et ils pourraient les renvoyer presque sur le champ, et sans aucune indemnité.

***Il va de soi que ce statut hyper-précaire, comparable à celui des travailleurs détachés, démultiplierait les moyens de faire pression sur chacun d'entre nous pour nous faire accepter les pires conditions de travail et de rémunération.***

Pour l'instant, ce pacte n'a aucune valeur légale dans la Navale. Mais on voit déjà que la direction de STX ne veut pas rater cette nouvelle occasion de faire baisser les prix des marchés attribués à la sous-traitance, voire même d'utiliser directement ces contrats à la place des embauches en fixe ou en intérim-régie.

De leur côté, les principaux patrons des entreprises sous-traitantes du site n'ont pas tardé à y trouver leur intérêt :

Immédiatement après la signature de STX et de l'Etat, voici la liste des 1<sup>ers</sup> signataires du pacte :

ATELIERS DU MARAIS	AXIMA ENGIE	CNI	COMI SERVICE
Eric DROUAL	Philippe LE BERRE	Pierre SALLENAVE	Maxime BRIFFAUT
CMR	GESTAL	IDEA LOGISTIQUE	MAPAC
Louis RICHARD	Patrick ALLAIRE	Nicolas DEROUAULT	Hervé GERMAIN
MASER Engineering	MEDIA6	NOVOFERM	PMO
Stéphane CHATELAIN	Laurent FRAYSSINET	Michel AKOUM	Sébastien DELAHAYE
SDEL	SNEF	SOFLOG	SOFREBA
Cyril DUCEPT	Bruno HAUGUEL	Patrick PEPIN	Cyrille BATARD
TMCI	TMP	La CGPME	Le MEDEF
Philippe RELANDEAU	Thomas PATEU		

Des « négociations » avec les organisations syndicales sont d'ores et déjà entamées pour rendre légal le CDIC dans toutes les entreprises travaillant pour la Navale de Saint-Nazaire. (Avant de le généraliser à tous les secteurs et à toutes les régions ?)

**La CGT rejette en bloc ces exigences du patronat.**

**NON à la précarité, NON au CDIC !**

**Travailleurs de la Navale :**

**Ce mercredi 8 février, à 9h00**

**l'USM-CGT et la CGT-Navale vous invitent à faire le point et à discuter de la situation :**

**Pré-Montage et B.34 :**

**au PM, devant la Porte S.5.**

**Bassin C, E.34 :**

**sur le quai, à l'avant du navire, près des pointeuses et des sanitaires.**